



JUDO CLUB CAROUGE

Dojos du centre sportif des Pervenches et de la salle des Promenades

Buts du plan de protection

Éviter que des cas COVID ne se présentent dans le cadre des cours dispensés dans le dojo et couper les chaînes transmission au plus vite s'ils apparaissent malgré tout.

Continuer à pratiquer le judo tant que les mesures le permettent.

Les 3 lignes directrices du plan :

A. Informer

Sur les buts suivis par le club, sur les bons comportements à adopter pour éviter la contagion de manière à conserver une relation de confiance avec les membres et leur entourage.

B. Compartimenter

Entre et durant les différents cours, entre les membres pratiquants et les accompagnants ainsi qu'entre l'extérieur et l'intérieur du club.
La compartimentation permet de réduire les chaînes de contamination.

C. Tracer

Permettre aux autorités sanitaires de très rapidement identifier les chaînes de contamination potentielles dans le dojo pour les couper à temps.

Plan de protection 2 - mesures accrues :

1. Accès au dojo – par la sortie de secours

Afin d'éviter un engorgement de personnes dans les couloirs du centre sportif, entre les membres de la piscine et ceux du judo, nous vous demandons de bien vouloir procéder de la manière suivante :

- a. L'entrée au club se fait par la sortie de secours, en bas des marches côté salle de gym (en face de l'EMS des Pervenches).
- b. Un tapis est installé à l'entrée afin de déposer les chaussures.
- c. Une fois dans la salle, nous leur demandons de se rendre dans les vestiaires où ils se changent et se lavent les mains et les pieds.

2. Parents – Les parents déposent et récupèrent leurs enfants 10 minutes avant/après la fin du cours côté sortie de secours.

Les parents sont priés d'être à l'heure et de respecter les distances de sécurité entre eux quand ils attendent les enfants.

3. Ponctualité – Les membres et/ou leurs accompagnants doivent s'assurer d'arriver au plus tôt 10 minutes avant le début du cours. Une fois la leçon commencée, la porte d'entrée sera fermée. À la fin de la séance, les accompagnants doivent arriver 5 minutes avant la fin du cours.

4. Inscription – Compte tenu de la capacité réduite à accueillir des membres aux cours (maximum 14 élèves) et pour des raisons de traçage, les membres doivent impérativement s'inscrire pour chaque séance sur le doodle affiché sur la page d'accueil du site internet du club : www.judo-club-carouge.ch. Les membres sont priés d'indiquer leur nom et prénom. Attention à ne pas doubler votre inscription (2 inscriptions pour la même leçon).

Si cette directive n'est pas respectée, le membre peut se voir refuser l'accès au cours. Un membre ne pouvant pas se rendre à l'entraînement alors qu'il s'y est inscrit doit se désinscrire dans le doodle afin de laisser sa place à un autre membre.

Afin d'assurer la possibilité à chacun de s'entraîner de manière hebdomadaire, nous vous remercions de bien vouloir inscrire votre enfant **1x par semaine**. Si dans la semaine courante vous voyez sur le doodle qu'il reste des places disponibles, vous pourrez alors vous inscrire pour une seconde session.

Si certains d'entre vous rencontrent des difficultés à trouver de la place ou simplement à s'inscrire, vous pouvez vous adresser par mail au moniteur : nikosmatlik@yahoo.fr.

5. Hygiène des mains et des pieds - Les participants se lavent les mains et les pieds avant et après le cours. Ils peuvent également utiliser les solutions désinfectantes mises à disposition par le club.

6. Affaires personnelles – Les participants viennent avec leur kimono complet (judogi-ceinture), une gourde et un linge. Aucune affaire ne sera prêtée durant cette période. Si le membre n'est pas équipé, il ne pourra pas suivre le cours et restera sur les gradins. L'accès au robinet est réservé au nettoyage des mains. Pour des questions d'hygiène, les participants doivent boire à la gourde qu'ils ont amenée.

7. Enfants de plus de 16 ans – À l'exception des enfants en possession d'une carte Swiss Olympic, la pratique du judo n'est malheureusement pas autorisée.

8. Liste de présences – Chaque moniteur dresse une liste de présences en début de cours. Il s'assure que les noms des participants sont renseignés complètement, et qu'il dispose de coordonnées téléphoniques à jour.

9. Maladie – Les athlètes ou moniteurs qui se sentent malades, même légèrement, ne doivent pas venir s'entraîner. Ils doivent également respecter les éventuelles mesures de quarantaine qui s'appliquent aux personnes ayant été en contact avec des personnes infectées par le COVID. Ils doivent contacter sans délai leur médecin en cas de symptômes pouvant évoquer un cas de COVID.

10. Durée des cours – Nous vous prions de bien vouloir vous référer au nouvel horaire (www.judo-club-carouge.ch) et d'être attentif à la salle où se déroule le cours (Pervenches/Promenades).

11. Ventilation – Une fenêtre sur trois est ouverte en permanence, sauf impossibilité (météo ou autres.) Le moniteur du dernier cours de la journée s'assure que toutes les fenêtres sont refermées avant de quitter le dojo.

12. Pas de public – Seuls les participants des cours sont admis à l'intérieur du club. Pour toutes informations ou questions, les parents peuvent s'adresser au moniteur à l'accueil ou envoyer un mail à : info@judo-club-carouge.ch

13. Nettoyages - Les locaux, dont les surfaces des tatamis, sont désinfectés quotidiennement. Ils sont également désinfectés par les moniteurs à la fin de chaque cours. Les participants au cours sont priés d'assister le moniteur s'il le demande.

14. Traçage de cas – Le référent COVID et le président tiennent à jour une liste consolidée des présences et binômes. Ils sont les seuls habilités à transmettre des informations aux services de santé du Canton de Genève. La liste est détruite après 14 jours.

Référent COVID : Pierre Longo (vice-président)

Président du JCC : Xavier Rohaut

Contact : secretariat@judo-club-carouge.ch

Fait à Carouge, le 04.11.2020

Pour le comité: Xavier Rohaut, président